



NUM DE RÉF.: 1606

**LISTE ALBA (Allergènes)****1. Info:**

Fournisseur: GRAN BRIANZA	Matière/Produit: Coppa di Parma IGP 1/2	Date: 20/01/14
---------------------------	---	----------------

1. Céréales contenant du gluten (à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées), et produits à base de ces céréales	-
2. Crustacés et produits à base de crustacés	-
3. Œufs et produits à base d'œufs	-
4. Poissons et produits à base de poissons	-
5. Arachides et produits à base d'arachides	-
6. Soja et produits à base de soja	-
7. Lait et produits à base de lait (y compris le lactose)	-
8. Fruits à coque, à savoir amandes, noisettes, noix, noix de cajou, noix de pécan, noix du Brésil, pistaches, noix de Macadamia et noix du Queensland, et produits à base de ces fruits	-
9. Céleri et produits à base de céleri	-
10. Moutarde et produits à base de moutarde	-
11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame	-
12. Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre exprimées en SO <sub>2</sub>	-
13. Lupin	-
14. Mollusques (gastéropodes, bivalves ou céphalopodes)	-
<b>Instructions:</b> (+) = Présence de traces de... (-) = Absence de traces de (?) = Possibilité de traces de	

**2. OGM (Organismes Génétiquement Modifiés)**

1. Le produit ou un des ingrédients contient-il du matériel génétiquement modifié? Si oui, lesquels ?NON

2. Si le produit livré est d'origine animale (viande, préparations de viande, charcuteries, lait, œufs, etc.), les animaux ont-ils été nourri avec de la nourriture génétiquement modifiés ou contenant des ingrédients génétiquement modifié? Si oui, lesquels ? NON

**3. Traitement par ionisation (AR du 12/03/2002)**

Un traitement par ionisation est-il utilisé pour le produit ou pour un des ingrédients/additifs qu'il contient ? NON

Lu et approuvé,

**NOM: Dott. Matteo Castiglioni**

**FONCTION: Responsable**

**DATE: 20/01/14**

**SIGNATURE:**